REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6391 Mercredi 07 Juillet 2021 www.cmf.tn 26ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA -TGH- 3

TAWASOL GROUP HOLDING SA -TGH- 4

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES SANS APE

EMPRUNT SUBORDONNE BTE 2021-1 5

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1 10

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- AIR LIQUIDE TUNISIE AGO
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- AGO
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- AGE

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

2021 - AC - 002

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA -TGH-

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.G.H.

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société TGH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 28 juin 2021 est prolongé au 06 août 2021 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 27 avril 2021 restent inchangées.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2021- AS – 0900

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA -TGH-

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION T.G.H.

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société TGH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 28 juin 2021 est prolongé au 06 août 2021 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 27 avril 2021 restent inchangées.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2021- AS – 0901

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
-BTE-

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote
Siège social : 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis
Identifiant Unique : 0015094B

Emission d'un « Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 » de 30MD
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **28/04/2021** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 100MD et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023. L'AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **25/05/2021** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30MD et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans	9,6% et/ou TMM + 2,95%	Constant par 1/7 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➢ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.
Le montant définitif de l' « Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➢ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **05/07/2021** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **09/07/2021**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30MD est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 30 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **09/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.
Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 »

- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf.Rang de créance).
  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.
  Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf.rang de créance).

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/07/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **09/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➢ **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➢ **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans :

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,6%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,95%**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

➢ **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables du 1/5ème de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée pour la catégorie A et du 1/7ème de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée pour la catégorie B. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B. L'emprunt sera amorti en totalité le **09/07/2026** pour la catégorie A et le **09/07/2028** pour la catégorie B.

➢ **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **9 Juillet** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et en capital aura lieu le **09/07/2022** pour les deux catégories.

➢ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final**.**
Ce taux est de **9,4%** l'an pour la catégorie A et **9,6%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➢ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2021, qui est égale à 6,358%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,108% pour la catégorie A, et 9,308% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et **2,95%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

  - ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :
- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans pour la catégorie B.

  - ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l' « Emprunt obligataire subordonné BTE 2021-1 » est comme suit :
- 3 ans pour la catégorie A ;
- 4 ans pour la catégorie B.

  - ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

La duration pour les obligations subordonnées est égale à :
- **2,678** années pour la catégorie A ;
- **3,371** années pour la catégorie B ;

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

  → **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BTE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
  Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

  → **Maintien de l'emprunt à son rang *:*** La BTE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt Obligataire Subordonné BTE 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

  → **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)

  → **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS – 0890

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à 120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD.**

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné **« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1»** de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9 ,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé **à 90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

  Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

  Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

  En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

  Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

  En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- **Modalités et délais de délivrance des titres *:*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.

- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

➢ Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

➢ Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➢ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.
Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

➢ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➢ **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.
Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➢ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,85% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.
Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

  - **Durée totale :**
    Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

  - **Durée de vie moyenne :**
    Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

  - **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**
    Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

    - ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
    - ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
    - ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

  - **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
  L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
  Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

  - **Nature du titre:**

  L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➢ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	203,925	203,946
2	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	135,663	139,355	139,375
3	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	116,469	116,485
4	**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,851	124,871
5	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	CGI	01/06/01	118,816	121,858	121,868
6	**FIDELITY SICAV PLUS**	MAC SA	27/09/18	116,618	120,649	120,669
7	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	114,359	117,031	117,046
8	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,582	47,587
9	**SICAV BH CAPITALISATION**	BH INVEST	22/09/94	33,122		34,008
10	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	BH INVEST	06/07/09	112,226		115,238
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
11	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	17,534	17,981	17,984
12	**MCP SAFE FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	128,293	128,302
13	**CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP**	CGF	25/02/08	1,178	1,187	1,187
14	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATIO**	TSI	15/11/17	118,928	122,304	122,320
15	**UGFS BONDS FUND**	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,889	11,890
16	**FCP BNA CAPITALISATION**	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	171,195	171,221
17	**FCP SALAMETT PLUS**	AFC	02/01/07	11,578	11,849	11,850
18	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)**	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	97,429	97,445
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
19	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	1,846	1,899	1,901
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
20	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,668	64,675
21	**SICAV PROSPERITY**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	132,558	135,419	135,554
22	**SICAV OPPORTUNITY**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	105,737	106,847	106,975
23	**AMEN ALLIANCE SICAV**	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	108,398	108,413
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
24	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	140,455	140,683
25	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	534,932	535,593
26	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	136,985	137,392
27	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
28	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ****	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
29	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	168,397	171,086	171,199
30	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,800	95,759
31	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,848	127,847
32	**MCP CEA FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	171,317	171,471
33	**MCP EQUITY FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	151,273	151,514
34	**FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,934	22,972
35	**STB EVOLUTIF FCP**	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,837	90,955
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
36	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2221,038	2217,425
37	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	129,546	128,978
38	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	220,964	218,198
39	**AIRLINES FCP VALEURS CEA****	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En liquidation	En liquidation
40	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	2,820	2,974	2,969
41	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	2,535	2,670	2,663
42	**UGFS ISLAMIC FUND**	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,905	66,193
43	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	1,226	1,279	1,283
44	**FCP HAYETT MODERATION**	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,298	1,299
45	**FCP HAYETT PLENITUDE**	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,241	1,235
46	**FCP HAYETT VITALITE**	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,219	1,215
47	**MAC HORIZON 2022 FCP**	MAC SA	09/11/15	112,701	114,113	111,695
48	**AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution
49	**FCP MOUASSASSETT**	AFC	17/04/17	1142,671	1193,562	1190,716
50	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MAC SA	19/05/17	12,972	13,524	13,290
51	**FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	9,852	10,340	10,318
52	**FCP ILBOURSA CEA**	MAC SA	21/06/21		10,008	10,002
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	88,898	88,736

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
54	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	107,347	107,361
55	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	99,429	99,439
56	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	110,405	110,420

57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	102,318	102,333
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	103,846	103,915
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	107,123	107,134
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,739	103,754
61	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,982	100,995
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	101,938	101,945
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	104,246	104,261
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	106,001	106,018
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	104,095	104,106
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	103,248	103,259
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,750	102,765
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,435	102,445
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296		101,452
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	105,199	105,208
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,953	101,968
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,747	100,755
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	105,319	105,329
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	101,233	101,244
		FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	107,072	107,079
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,601	103,607
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	106,081	106,090
		FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE						
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,964	108,089
		SICAV MIXTES						
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,141	65,033
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,684	94,073
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,789	17,795
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	294,433	294,779
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2273,535	2275,154
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	69,995	70,221
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,960	55,000
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,876	105,919
		FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,711	11,722
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,239	14,277
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,836	15,830
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,844	13,840
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	143,770	143,776
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,450	9,473
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	101,163	101,557
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,001	77,114
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	77,831	78,024
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	98,740	98,969
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	92,541	92,677
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,349	10,370
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667		100,246
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	147,741	148,037
		FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	107,334	106,618
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,212	118,539
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,535	120,699
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	193,577	190,345
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	177,620	174,837
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	168,541	168,506
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,413	22,965
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,015	136,800
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	155,092	155,687
110	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5372,576	5388,587
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5714,216	5696,728
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	89,578	89,465
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4578,175	4565,806
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,366	10,354
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	164,854	165,583
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	10921,248	10924,316
		FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE						
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	123,837	124,705

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2021, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

(Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire).

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19, L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les délais, les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 13 380 947, 542 Dinars**.**

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	13 380 947,542 DT
Résultats reportés	8 470 048,090 DT
Total à répartir	**21 850 995,632** DT
Répartition	
Réserves légales	88 992,500 DT
Sous-total 1	**21 762 003,132** DT
Fonds social	370 000,000 DT
Report à Nouveau	14 023 235,132 DT
Dividendes	7 368 768,000 DT
Solde	0,000 DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4.500 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 15 juillet 2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour. Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Andrew Reynolds en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Vincent Serain en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

NEUIVIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat du co-commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION

(Reconduction des jetons de présence).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

2. LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)

ACTIFS	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 316 507	2 316 507
Moins: amortissements	-2 296 507	-2 278 781
	20 000	37 726
Immobilisations corporelles	122 219 879	119 630 410
Moins: amortissements	-97 764 430	-94 807 553
	24 455 449	24 822 857
Immobilisations financières	1 760 219	1 822 888
Moins: provisions	-131 322	-131 322
	1 628 897	1 691 566
Total des actifs immobilisés	**26 104 346**	**26 552 149**
Total des actifs non courants	**26 104 346**	**26 552 149**
Actifs courants		
Stocks	4 968 573	5 359 482
Moins: provisions	-279 247	-730 535
	4 689 326	**4 628 947**
Clients et comptes rattachés	34 973 428	21 587 386
Moins: provisions	-1 780 021	-1 433 759
	33 193 407	**20 153 627**
Autres actifs courants	2 500 033	3 600 665
Moins: provisions	-354 787	-113 411
	2 145 246	**3 487 254**
Placements et autres actifs financiers	33 515 340	27 002 178
Moins: provisions		
	33 515 340	**27 002 178**
Liquidités et équivalents de liquidités	1 948 117	3 986 550
Total des actifs courants	**75 491 436**	**59 258 556**
TOTAL DES ACTIFS	**101 595 782**	**85 810 705**
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 047 675
Réserves	4 093 760	4 894 692
Report à nouveau	14 023 235	8 470 048
Fonds Social	638 258	525 097
Subventions d'investissements	307 068	524 143
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**59 999 921**	**54 461 655**
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres après affectation du	**59 999 921**	**54 461 655**
Passifs non courants		
Emprunts	275 745	264 717
Autres passifs financiers	9 362 831	9 274 224
Provisions	79 735	79 735
Total des passifs non courants	**9 718 311**	**9 618 676**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 292 303	13 530 053
Autres passifs courants	14 358 896	5 392 503
Concours bancaires et autres passifs financiers	226 351	2 807 818
Total des passifs courants	**31 877 550**	**21 730 374**
Total des passifs	**41 595 861**	**31 349 050**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**101 595 782**	**85 810 705**

3. L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)									
Données en dinars tunisiens	**Capital Social**	**Réserves Légales**	**Report à Nouveau**	**Autres Réserves**	**Compte Spécial D'investisseme**	**Fonds Social**	**Subventions d'investiss**	**Résultat de l'Exercice**	**Total**
Solde au 31/12/2019 avant affectation	**40 047 675**	**3 769 195**	**432 684**	**0**	**0**	**155 097**	**524 143**	**9 532 861**	**54 461 655**
Réserves Légales		235 572						-235 572	0
Report à Nouveau			8 037 364					-8 037 364	
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	
Compte Spécial d'Investissement					889 925			-889 925	0
Dividendes distribués								0	0
Solde au 31/12/2019 après affectation	**40 047 675**	**4 004 767**	**8 470 048**	**0**	**889 925**	**525 097**	**524 143**	**0**	**54 461 655**
Résultat de l'exercice 2020								13 380 948	13 380 948
Autres Variations 2020	889 925				-889 925	-256 839	-217 075		-473 914
Solde au 31/12/2020 avant affectation	**40 937 600**	**4 004 767**	**8 470 048**	**0**	**0**	**268 258**	**307 068**	**13 380 948**	**67 368 689**
Réserves Légales		88 993						-88 993	0
Report à Nouveau			5 553 187					-5 553 187	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						370 000		-370 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-7 368 768	-7 368 768
Solde au 31/12/2020 après affectation	**40 937 600**	**4 093 760**	**14 023 235**	**0**	**0**	**638 258**	**307 068**	**0**	**59 999 921**

4. LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Activité Professionnelle	Mandat	Qualité	Mandat
Mohamed Habib Ben Saad	Directeur Général de la Banque de Tunisie	AGO statuant sur l exercice 2022	Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
			Président du Conseil d'Administration	SPFT CARTHAGO
			Président du Conseil d'Administration	SCAN
			Président du Conseil d'Administration	ASTREE
			Président du Conseil d'Administration	La société de Bourse de Tunisie
			Président du Conseil d'Administration	TFT - Société de transport de fonds de Tunisie
			Administrateur	BT SICAR
			Administrateur	Placement Tunisie -SICAF

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
La Banque de Tunisie	Activité : Etablissement bancaire	AGO statuant sur l exercice 2021	Administrateur représenté par Kamel Jandoubi	AIR LIQUIDE TUNISIE 2020-2021
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
			Administrateur	Placements de Tunisie SICAF
			Administrateur	La Foncière les Oliviers SA
			Administrateur	Société de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO
			Administrateur	La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF-
			Administrateur	Société Club Aquarius Nabeul
			Administrateur	Transport de Fonds de Tunisie
			Administrateur	Société de Bourse de Tunisie
			Administrateur	BT SICAR
			Administrateur	Société de Participation et de Promotion des Investissements -SPPI
			Administrateur	Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE
			Administrateur	Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB-
			Administrateur	La Générale immobilière de Tunisie SA
			Administrateur	INSTITUT TUNIS DAUPHINE
			Administrateur	Société Monétique Tunisie -SMT
			Administrateur	Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE-
			Administrateur	Parc d'Activité Économique de Bizerte
			Administrateur	La Société MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS -MEDI CARS-
			Administrateur	Société Polyclinique le Bardo -SA-
			Administrateur	Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL-
			Administrateur	Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR-
			Administrateur	Inter Bank Services
			Administrateur	Compagnie Générale des Salines de Tunisie -COTUSAL-
			Administrateur	Société de Gestion de Développement Immobilière et de Participations
			Administrateur	Direct Phone Service
			Administrateur	International Information Developpement

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
La Banque Nationale Agricole	Activité : Etablissement bancaire	AGO statuant sur l exercice 2022	Administrateur représenté par Habib Ben Hadj Kouider	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021- 2022
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
			Administrateur	AGROSERVICES
			Administrateur	AMI ASSURANCES
			Administrateur	ATL
			Administrateur	ATL LLD
			Administrateur	BNA CAPITAUX
			Administrateur	CAP BANK
			Administrateur	CDC DEVELOPPEMENT
			Administrateur	CIOK
			Administrateur	CITECH sidi bouzid
			Administrateur	COTUNACE
			Administrateur	CTA
			Administrateur	CTAMA
			Administrateur	EL MADINA
			Administrateur	EL MANSOUR TABARKA
			Administrateur	ELBENE INDUSTRIE
			Administrateur	ESSOUKNA
			Administrateur	GEVE
			Administrateur	IMMOBILIERE DES ŒILLETS
			Administrateur	INTER BANK SERVICES
			Administrateur	LE GOLF DES OASIS
			Administrateur	LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL
			Administrateur	MAISON DU BANQUIER
			Administrateur	MFC POLE
			Administrateur	MONETIQUE TUNISIE
			Administrateur	PARC DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS
			Administrateur	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
			Administrateur	POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE
			Administrateur	SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR
			Administrateur	SIBTEL
			Administrateur	SICAF PART BNA
			Administrateur	SICAR INVEST
			Administrateur	SICAV BNA
			Administrateur	SIDCO
			Administrateur	SIMAC
			Administrateur	SIMPAR
			Administrateur	SIVIA
			Administrateur	SODEK
			Administrateur	SODESIB
			Administrateur	SODET SUD
			Administrateur	SODICAB
			Administrateur	SODINO
			Administrateur	SODIS SICAR
			Administrateur	SOFINREC
			Administrateur	SOGEST
			Administrateur	SOIVM SICAF
			Administrateur	SOTUGAR
			Administrateur	STAR
			Administrateur	STBG
			Administrateur	STE TANIT INTERNATIONAL
			Administrateur	STS
			Administrateur	TAPARURA
			Administrateur	TDA
			Administrateur	TIS
			Administrateur	TUNIS CENTER
			Administrateur	TUNIS RE
			Administrateur	TUNISAVIA
			Administrateur	TUNISIE AUTOROUTES
			Administrateur	TUNISIE TRADENET
			Administrateur	UNIFACTOR

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
	Air Liquide Directeur Développement Gaz Médicaux (Amérique Latine, Afrique, Middle East et Inde)	AGO statuant sur l exercice 2022	Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	Air Liquide Healthcare (Pty) Ltd, South Africa
Férid Benmansour			Administrateur	Air Liquide Tunisie Services

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
Philippe Martinez	Air Liquide Vice President Africa Cluster	AGO statuant sur l exercice 2021	Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE 2020-2021
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
			Administrateur	Air Liquide Afrique
			Administrateur	Air Liquide Nigeria
			Administrateur	AIR Liquide Healthcare (BEIJING) CO., LTD
			Administrateur	Air Liquide Côte d'Ivoire
			Administrateur	Air Liquide Congo

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
Andrew Reynolds	Andrew Reynolds, AMEI Hub CFO	AGO statuant sur l exercice 2022		AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA) ici à Dubaï
			Administrateur	Air Liquide Pty Ltd (Afrique du Sud)
			Administrateur	Air Liquide Maroc
			Administrateur	Air Liquide European Business Services (ALEBS) au Portugal
			Administrateur	Air Liquide Tunisie Sevices

Administrateur	Activité Professionnelle		Qualité	Mandat
Vincent Serain	VP Industrial Merchant for AMEI Hub	AGO statuant sur l exercice 2022		AIR LIQUIDE TUNISIE 2021-2022
			Qualité	**Mandat D'Administrateur dans d'autres sociétés**
			Administrateur	Air Liquide North India
			Administrateur	Air Liquide India Holding
			Administrateur	Air Liquide Pty (Afrique du sud)
			Administrateur	Air Liquide Maroc
			Administrateur	Air Liquide Tunisie Service
			Administrateur	Air Liquide European Evolution

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014-Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 Juin 2021, la société SOTIPAPIER publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un total bilan de 99 890 997 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 508 723 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un total bilan 100 736 849 DT et un résultat net du groupe de 1 621 460 DT et des intérêts des minoritaires de 221 741 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et s'élevant à 1 508 723 DT de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2020	1 508 723,453
Résultats reportés	18 574 950,734
Reliquat 1	20 083 674,187
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	20 083 674,187
Dividendes 2020 (27 941 666 actions * 0,425 DT)	11 875 208,050
Reliquat 2 : Résultats reportés 2020	8 208 466,137

Soit un dividende de 0,425 dinar par action (38,99% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 25 juin 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global de quatre-vingt-dix mille Dinars Tunisiens (90.000 DT), à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que le mandat d'un des deux commissaires aux comptes de la Société, la société Conseil Audit et Formation - CAF (membre de PwC), arrive à sa fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ayant statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de nommer la société « MTBF » représentée par Monsieur Mohamed Lassaad Borji comme second commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2021, 2022 et 2023, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Les deux commissaires aux comptes de la Société sont donc :

(i) La société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), pour un mandat couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021 ; et
(ii) La société MTBF, pour un mandat couvrant les exercices 2021, 2022 et 2023.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde pleins pouvoirs au Directeur Général et/ou à tout porteur du présent procès-verbal pour réaliser la mise à jour nécessaire pour inscrire les identités de deux commissaires aux comptes de la Société au registre national des entreprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue aussi pleins pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en application la présente résolution et/ou prendre toute décision nécessaire à la mise à jour du registre national des entreprises de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II-Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2019	31/12/2020
Actifs		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	1 097 018	1 191 809
Moins amortissements	(609 913)	(819 491)
	487 105	**372 318**
Immobilisations corporelles	96 139 435	102 516 543
Moins amortissements	(61 614 159)	(66 877 976)
	34 525 276	**35 638 567**
Immobilisations financières	4 233 064	4 233 064
Moins provisions	(664 277)	(821 289)
	3 568 787	**3 411 775**
Total des actifs immobilisés	**38 581 168**	**39 422 660**
Total des actifs non courants	**38 581 168**	**39 422 660**
Actifs courants		
Stocks	36 573 548	21 962 867
Moins provisions	(907 727)	(830 985)
	35 665 821	**21 131 882**
Clients et comptes rattachés	32 050 356	37 213 788
Moins provisions	(100 374)	(3 774 137)
	31 949 982	**33 439 651**
Autres actifs courants	498 598	3 977 709
Placements et autres actifs financiers	40 407	28 127
Liquidités et équivalents de liquidités	1 753 818	1 890 968
Total des actifs courants	**69 908 627**	**60 468 337**
Total des actifs	**108 489 794**	**99 890 997**

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
SOTIPAPIER
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2019	31/12/2020
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital	30 456 416	30 456 416
Réserves légales	3 045 642	3 045 642
Résultats reportés	18 574 951	8 208 466
Autres capitaux propres	10 617 831	10 617 831
Total des capitaux propres après affectation	**62 694 840**	**52 328 355**
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunt long terme	10 398 200	11 227 979
Provision pour risques	258 439	255 421
Total des passifs non courants	**10 656 639**	**11 483 400**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 258 062	11 116 829
Autres passifs courants	18 553 625	15 816 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	9 326 628	9 145 500
Total des passifs courants	**35 138 315**	**36 079 242**
Total des passifs	**45 794 954**	**47 562 642**
Total des capitaux propres et des passifs	**108 489 794**	**99 890 997**

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Libellé	Capital Social	Réserve Légale	Résultats Reportés	Autres Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Total avant affectation du résultat de 2020	**30 456 416**	**3 045 642**	**18 574 951**	**10 617 831**	-	**62 694 840**
Dispositions AGO du 08/06/2021 :						
Résultat net au 31/12/2020	**-**	-	-	-	1 508 723	**1 508 723**
Réserve Légale	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes	-	-	(10 366 485)	-	(1 508 723)	**(11 875 208)**
Résultats Reportés	-	-	-	-	-	-
Total après affectation du résultat de 2020	**30 456 416**	**3 045 642**	**8 208 466**	**10 617 831**	-	**52 328 355**

IV-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Date début de mandat	Date d'expiration du mandat	Le dernier poste important occupé dans la société/mère/filiale	Les fonctions principales exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Les fonctions occupées en tant qu'administrateur dans d'autres sociétés
Mr Nabil TRIKI	2020	2022	Président du conseil d'administration de de la société SOTIPAPIER.	Managing Partner dans la société SPE Capital	-Recall holding -Sport et loisirs -Holged Tunisie -MedTeck
Value Consulting	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	Value Consulting est représentée par Mme Héla Hariz Partner dans la société SPE Capital	Recall Holding Sport et loisirs
HAN TN	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	HAN TN est représentée par Mr. David Rey, Managing Director dans la société Swicorp.	-
BIAT Capital Risque	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	Société d'investissement à capital risque dont la fonction est le financement des PME à fort potentiel de développement (Capital investisseur). Elle est représentée par son Directeur Général Mr Karim Ghenim.	-RECALL HOLDING -MAM PACK -TUNIFRIES -NOUVA POULE -AURASOL -SENSORIA -Byzacene -CallMed -Fabmeca -Med fish Company -CYTOPHARMA -MAS -Société de Gestion Zahraoui -Ecobois -STIP -CityBel -Nour El Maaref -Cotugrain -Rainbow Horticulture Tunisia -Azur Papier -Simarbre -Sud Potasse -Polyclinique le Bardo -Apptiv-IT -Price Breakers Viamobile
Mr Edouard Pontet	2020	2022	-	Managing Partner dans la société SPE Capital	Recall Holding
Mr Yann Blanc	2020	2022	-	Administrateur indépendant	-
Mr Mohamed Ben Rhouma	2020	2022	-	Administrateur indépendant	-
Mr Mohamed Karim Siala	2020	2022	-	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	-

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATION POST AGE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire tenue le 08 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2019 avait décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 950.008,800 DT, composé d'un montant au nominal de 199.136,460 DT, majoré d'une prime d'émission globale de 750.872,340 DT, soit une valeur nominale de 1,090 DT par action et une prime d'émission de 4,110 DT par action.

Cette augmentation de capital devait porter le capital social de la Société de 30.456.415,940 DT à 30.655.552,400 DT et ce, par l'émission de 182.694 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 4,110 DT par action.

Cette augmentation de capital de la Société devait se réaliser avec suppression des droits préférentiels de souscriptions et réservée au profit du management de la Société.

Ces nouvelles actions devaient être libérées intégralement lors de cette souscription. Elles auraient dû porter jouissance à partir du 1er janvier 2019.

Dans ce cadre, le Président informe les administrateurs de la Société que selon le code des sociétés commerciales (ci-après le "**CSC**"), la libération intégrale des actions de numéraire doit intervenir dans un délai maximum de cinq (5) ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En outre, la libération du quart (1/4) de l'augmentation du capital social et, le cas échéant, la totalité de la prime d'émission, doit être réalisée dans un délai de six (6) mois à compter de la date de l'ouverture des souscriptions.

N'ayant pas ouvert les souscriptions pour des considérations de financement et ayant constaté la clôture de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2020 a pris acte de cela et a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, pleins pouvoirs pour finaliser les procédures de ladite augmentation de capital et de fixer notamment la nouvelle date de jouissance des nouvelles actions à émettre, et ce dès l'ouverture des souscriptions dans le délai légal de cinq (5) ans suivant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2019.

Le Président informe les actionnaires qu'à ce jour, aucune formalité n'a été réalisée pour concrétiser l'augmentation de capital en question. Rappelant que l'augmentation de capital a été réservée au management de la Société.

Un des Managers a refusé de signer le contrat de crédit accordé par la banque nécessaire pour financer l'augmentation de capital.

Les autres Managers sont d'accord pour signer le contrat accordé par la banque sous réserve de modifier le prix de souscription suite à la baisse du cours boursier de l'action Sotipapier tout en respectant les règles pratiquées par le Conseil du Marché Financier, à savoir l'application d'un cours moyen pondéré de l'action SOTIPAPIER (dividende détaché) constaté sur une période de trois (3) mois ayant précédé le jour de la réunion du conseil d'administration ayant fixé de manière définitive la forme et les caractéristiques de l'opération, avec une décote de 10%.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société tenu le 13 avril 2021 a proposé d'annuler l'augmentation de capital décidée le 31 mai 2019 (telle que révisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2020) ; et a proposé de réaliser une nouvelle augmentation de capital avec d'autres conditions.

Etant précisé que le Manager ayant refusé de signer le contrat de crédit accordé par la banque nécessaire pour financer l'augmentation de capital, ne participera pas à la nouvelle augmentation de capital proposée par le Conseil d'Administration de la Société tenu le 13 avril 2021. Il renonce donc définitivement et irrévocablement à sa participation à ladite augmentation de capital.

L'Assemblé Générale Extraordinaire décide donc d'annuler l'augmentation de capital décidée le 31 mai 2019 (telle que révisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2020) ainsi que l'ensemble des résolutions prises lors de ces deux Assemblées Générales Extraordinaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir lu les rapports du Conseil d'Administration de la Société et des commissaires aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social, l'Assemblé Générale Extraordinaire les approuve dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir lu et approuvé les rapports du Conseil d'Administration de la Société et des commissaires aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation du capital social en numéraire, et après avoir constaté la libération totale du capital social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 800.002,500 DT, composé d'un montant au nominal de 264.243,250 DT, majoré

d'une prime d'émission globale de 535.759,250 DT, soit une valeur nominale de 1,090 DT par action et une prime d'émission de 2,210 DT par action.

Cette augmentation de capital portera le capital social de la Société de 30.456.415,940 DT à 30.720.659,190 DT et ce, par l'émission de 242.425 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 2,210 DT par action.

Ces nouvelles actions seront libérées intégralement lors de cette souscription. Elles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2021.

Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Ainsi, le Conseil est d'ores et déjà autorisé à recueillir la souscription des 242.425 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune dans les conditions sus-indiquées.

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée avec suppression des droits préférentiels de souscriptions et réservée au profit du management de la société.

En application de l'article 298 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée.

Le Conseil d'Administration est autorisé dans ce cadre à déterminer les personnes (parmi le management de la société) à qui sera réservée l'augmentation de capital et dans quelles proportions.
L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Le Conseil d'Administration est chargé de réaliser l'augmentation du capital, il recueillera les souscriptions des actions nouvelles et accomplira toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère également tous pouvoirs à monsieur Philippe Lacoste, Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration déléguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Madame le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau, Tunis, ou le receveur des finances territorialement compétent, au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes autres formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ***ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de 30.720.659,190 DT, divisé en 28.184.091 actions de 1,090 DT chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.